



Janvier 2024

FO COM \ LA POSTE

BGPN



## DE RCPART À DACB...

## DES PROMOS EN GROUPE A ET DES « LAISSÉS POUR COMPTE »

**FOCom veillera à suivre toutes les situations!**

Retour sur la CDSP\* du 25 janvier 2024 : Généralisation du Directeur Adjoint Conseil Bancaire

**QUAND** À compter du 2 mai 2024 et jusqu'au 31 décembre 2025

**OÙ**

1 DACB dans les secteurs de plus de 6 conseillers bancaires et 2 DACB dans les secteurs de plus de 12 conseillers bancaires soit au total 515 secteurs.

Les RCPart en expérimentation DACB pourront rester sur leur poste. Les autres devront changer de secteur pour éviter qu'ils aient à manager leurs anciens collègues (dixit La Poste).

**Pour FOCom, cet argument n'est pas entendable!**



**SON RÔLE**

- Manager l'ensemble de la Ligne Conseil Bancaire
- Gérer un portefeuille entre 50 et 100 clients à enjeu lui permettant de « développer par la preuve »

- Garantir le Produit Net Bancaire, l'animation commerciale et l'expérience client
- Contribuer à la maîtrise des risques bancaires

**SA RÉMUNÉRATION**

Un meilleur salaire de base grâce à l'accès au groupe A par le biais de la RPP **MAIS** prime de fonction d'un Conseiller Bancaire de Proximité et variable identique à celui du RCPart actuel.

**Et pour les 162 RCPart qui n'auront pas de siège DACB?**

Pour FO Com, une attention toute particulière doit être portée à chacune des situations et nous serons présents pour veiller à ce que ces postiers-là ne soient pas abandonnés sur le bord du chemin!

La Poste évoque le sacro-saint projet professionnel toujours plus facile à finaliser dans les grandes agglomérations que dans les zones plus rurales.

### LES CONSEILS FO COM

- **Lors de l'entretien professionnel:** bien indiquer ses souhaits = fonction visée, localisation, le vœu de ne pas revenir vers un poste de conseiller si tel est le cas. Pourquoi ne pas en profiter pour penser à des fonctions jusque-là inaccessibles? Tant qu'il y aura un RCPart sur le secteur, il n'y aura pas d'appel à candidatures DACB.
- **Se référer aux différents textes relatifs aux accompagnements:**
  - instruction du 27 décembre 2006 complétée par la note LPGP.DRH.A.07-284 du 23 juillet 2007
  - l'accord du 8 décembre 2021
- Le calendrier des RPP est sorti, inscrivez-vous dès à présent.
- Pour plus d'informations, rapprochez-vous des correspondants locaux FOCom ou de la Fédération FOCom en appelant au 07 87 10 78 63.

\*CDSP : Commission de Dialogue Social à la Poste

Au verso, notre déclaration préalable présentée à La Poste lors de la CDSP du 25 janvier 2024

## Déclaration préalable pour la CDSP mise en place du Directeur Adjoint Conseil Bancaire

DACB... le projet nous semble être une avancée pour les RC PART. Nous demandons d'ailleurs depuis plusieurs années une augmentation du nombre de Groupe A sur ce métier ainsi que pour les CAEP, CECI et membres du CODIR. À nos yeux, il serait logique que les REC et RE puissent acquérir de la même façon le Groupe A. Comme le DACB, ce sont des managers. FO Com vous demande donc d'octroyer le même grade à l'ensemble des N-1 des DS.

De fait, 162 RC PART seront écartés.

FO sera très vigilante sur la situation de ces derniers ainsi que sur celle des RCPart qui ne feront pas le choix de la mobilité. À ce propos, nous vous demandons de revoir votre position et de permettre d'avoir la possibilité de rester sur le même lieu de travail pour ceux qui ne seraient pas en difficulté en devenant manager de leurs ex collègues. Il serait dommage pour l'entreprise de se priver de compétences en ces temps où elle en a bien besoin!

Parce que les RCPart en mobilité seront concernés par l'accompagnement de sortie de fonction, tout comme les postiers de la LCB qui brigueront demain le poste de DACB, nous vous demandons d'ores et déjà la prolongation de l'accord d'accompagnement des postiers de la BGPN dans leur mobilité du 8 décembre 2021, pour protéger les personnels, lors des mobilités sur l'année 2025.

Pour rappel, cet accord a été prolongé jusqu'à fin 2024, et nous en étions demandeurs.

Nous tenons à un accompagnement bienveillant des RCPart, quel que soit leur souhait personnel de mobilité. Pour ceux qui ne seront pas priorités sur les métiers de DACB, ils doivent bénéficier de tous les process existants (vis-ma-vie, mission,...) afin de leur permettre des mobilités prioritaires sur des postes correspondant à leur projet professionnel ou à un souhait faisant suite à de nouvelles situations.

Quel que soit le type de mobilité, nous demandons, comme cela est prévu dans les accords de La Poste, que toutes les composantes financières soient données et connues, avant ces mobilités voire promotions.

Nous ne pourrions aussi accepter, que des mobilités entraînent une baisse de salaire, si le choix des personnes s'avérait être la proximité avant le poste ou la promotion (comme cela peut déjà être le cas). Nous serons extrêmement attentifs à ce sujet, comme nous le sommes habituellement et ne manquerons pas de revenir vers vous le cas échéant.

Nous souhaiterions aussi que des points locaux La Poste/OS puissent se dérouler, pour partager les avancées et les difficultés sur ce projet pendant sa mise en place.

Cette évolution devant s'étaler sur 18 mois, nous vous demandons de donner localement la liste des secteurs concernés au fil de l'eau. Les bagages reçus dans les régions ne sont aujourd'hui que des copies de la CDSP nationale.

Pour ce qui est de la rémunération, si l'accès au groupe A sera systématique, rester sur une prime de fonction d'un CBP et un variable cible égal à celui de RCPart nous laisse sur notre faim. Un grand nombre de postiers de la LCB nous partage leur incompréhension sur la diminution de la rémunération lors des promotions.

Dans ce dossier, l'octroi d'une prime à un RCPart Groupe A qui deviendrait DACB groupe A nous semble une évidence. Car si en plus il doit changer de lieu de travail où est son intérêt ?

Pour finir, une dernière remontée des secteurs en test : il est important de bien cadrer le rôle de chacun pour éviter tout télescopage entre les missions du DS et celles des DACB. Il en va de la réussite de ce nouveau modèle.

Si FO Com est favorable à ce nouveau métier, nous restons déçus des moyens octroyés et de la différence de traitement des secteurs en fonction du nombre de conseillers. Là où il y a 5 cobas, le RCPart aurait pu rester. Nous resterons donc très vigilant à la mise en place et particulièrement pour ceux qui n'auront pas de siège DACB.

Merci pour votre écoute.

**MOBiLiSÉS**

**AVEC VOUS !**